

Recherches sociographiques



Jacques HENRIPIN, *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*

André Lux

Volume 42, Number 3, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057483ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057483ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lux, A. (2001). Review of [Jacques HENRIPIN, *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*]. *Recherches sociographiques*, 42(3), 605–610.
<https://doi.org/10.7202/057483ar>

de peu de moyens [financiers] pour influencer les universités » (p. 236). En fait, les analyses oscillent souvent entre ces deux visions : l'absence de politique claire de l'État d'un côté et ses interventions soutenues et orientées de l'autre ; entre l'obligation de l'État de demander des comptes et le refus des universités et des universitaires de se plier à ces demandes.

Pourtant, le changement qualitatif que note Beaulieu est déterminant. En se plaçant dans la perspective de l'économie de la connaissance, il rappelle que l'université est maintenant devenue « relativement comparable à une entreprise finalisée selon une logique de marché » (p. 261) ; d'ailleurs, elle « ne représente plus qu'une partie du système de production des connaissances » (p. 263).

Ainsi, alors que dans les années 1960, l'université était conviée à construire des ponts avec le marché de l'emploi, l'État a, par la suite, fait en sorte que la production des connaissances universitaires soit mise au service des entreprises. Nous en sommes maintenant au point où les établissements universitaires apparaissent comme l'un des éléments du système économique que gère l'État, québécois ou autre, et qui les rend identiques à toute autre unité de production de ce système.

Par les diverses facettes qu'il aborde, les ambiguïtés qu'il met en lumière autant dans les relations entre l'État et les universités que dans la façon dont les auteurs en traitent, cet ouvrage constitue une très bonne introduction aux transformations en profondeur que subit actuellement l'enseignement universitaire au Québec.

Serge GENEST

*Département d'anthropologie,
Université Laval.*

Jacques HENRIPIN, *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*, Montréal, Éditions Varia, 2000, 190 p.

Comme l'auteur l'écrit en conclusion, « dans ce petit livre, qui est un cri d'alarme au profit de ceux qui élèvent les enfants canadiens, mon principal souci est le bonheur des enfants. Surtout de ceux qui souffrent de la pauvreté de leurs parents [...] et de la mesquinerie de la société canadienne » (p. 159). Le choix du Canada entier tient à ce que beaucoup de données ne sont pas disponibles par province. Henripin fait cependant une place de choix au Québec dans une perspective comparative et lui consacre un appendice d'une douzaine de pages.

Dans huit chapitres d'une écriture fluide et très accessible aux non-spécialistes, souvent teintée d'humour et parfois d'indignation mal contenue mais justifiée, l'auteur pose le problème de ce bien « rare » que sont devenus les enfants dans une société canadienne en vieillissement rapide et inéluctable. Il rappelle à quoi servent les enfants dans une telle société (chapitre 1) et brosse un tableau peu réjouissant de

leur situation dans un cadre familial bouleversé et trop souvent frappé par la pauvreté (chapitre 2), puis évalue ce que coûtent ces enfants en coûts privés directs (dépenses) et alternatifs (pertes de revenus des mères) et en dépenses publiques d'enseignement et de santé (chapitre 3). Ramenés à 1996, les coûts privés directs sont de 8 600 \$ en moyenne par an, soit 155 000 \$ de la naissance au 18^e anniversaire. Quant au coût alternatif (perte de revenu), qui ne jouerait que pour le 1^{er} enfant, il se chiffrerait en moyenne à 5 840 \$ l'an, soit 88 000 \$ sur 15 ans. Les coûts publics pour les jeunes de moins de 18 ans atteignent 7 500 \$ en 1996, soit le tiers du total de 22 540 \$. Les parents assument donc les deux tiers du coût de la formation des futurs citoyens et contribuables, qui auront à charge les nombreux survivants et survivantes des générations du baby boom.

Henripin débouche donc naturellement au chapitre 4 sur l'aide financière aux familles, en comparant le Canada à quelques autres pays plus généreux. Il souligne que l'aide fédérale privilégie l'équité *verticale*, qui réduit l'écart entre riches et pauvres, au détriment de l'équité *horizontale*, qui – notamment par les allocations familiales – réduit l'inégalité des niveaux de vie due à la présence d'enfants. Selon l'économiste P. Lefebvre et ses collaborateurs, le Canada est le seul des pays riches à ne rien accorder aux parents gagnant plus de 60 000 \$, et l'aide d'Ottawa a baissé de 43 % entre 1974 et 1992. « L'aide fédérale s'est progressivement centrée sur les familles pauvres, monoparentales et sur celles dont la mère travaille » (p. 78), au point que 20 % des familles avec enfants de 0 à 17 ans ne reçoivent plus d'aide.

L'aide des provinces est très inférieure à celle d'Ottawa, à l'exception de celle du Québec. Quant à la comparaison du Canada avec d'autres pays, Henripin s'appuie sur quatre études. Celle d'Anne GAUTHIER, qui couvre 22 pays en 1990, classe le Canada au 17^e rang pour les allocations familiales et au 11^e pour les réductions d'impôt. Pour les congés de maternité, le Canada est loin derrière les pays scandinaves. LEBLANC, LEFÈVRE et MERRIGAN font une comparaison analogue entre huit pays pour 1992, qui classe le Canada dans le 4^e et dernier groupe en n'offrant une aide totale, du 1^{er} au 4^e enfant, que de 37, 34, 31 et... 17 % de celle du groupe de tête (Belgique, Danemark, Norvège et Suède). En conclusion, la « générosité » du Canada envers ses enfants atteint le tiers ou le quart de celle des trois ou quatre pays les plus hardis.

Ces quatre pays privilégient l'équité horizontale alors que le Canada favorise l'équité verticale en réduisant l'écart entre familles pauvres et aisées. Les études de Shelley PHIPPS (1999) et de JENSON et STROICK (1999) permettent de trancher le débat : en Norvège, les allocations familiales (équité horizontale) valaient en 1990 9,0 % du salaire manufacturier moyen d'une famille avec deux enfants, contre seulement 2,5 % au Canada ; depuis lors, pourtant, malgré des allocations familiales centrées sur les familles pauvres et des avantages fiscaux, le pourcentage d'enfants pauvres est de 16,9 % au Canada et de 6,3 % en Norvège ; au Canada, 46 % des enfants de mères seules ont un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau moyen contre seulement 16 % en Norvège. « La générosité de la Norvège pour ses familles monoparentales ne fait pas obstacle à l'activité économique des mères seules, et c'est là une autre cause du peu de pauvreté des enfants de ces familles. » (P. 85.) Selon Phipps, « assez bizarrement, les pays dont l'aide financière cible les plus

pauvres sont ceux qui réussissent le moins à réduire la pauvreté». Elle réfute, preuves à l'appui, la thèse nord-américaine voulant que « les impôts élevés et les prestations de sécurité sociale généreuses incitent à réduire l'activité économique » (p. 87).

Ainsi est clairement posé l'objet du chapitre 5 : abondance et pauvreté au Canada, une cohabitation déplorable. Il s'agit de jeter un coup d'œil sur l'économie du Canada, sur l'« obésité » des pouvoirs publics qui prélèvent 44 % du revenu national net en 1998, sur le train de vie du Canadien moyen, sur les revenus estimés des personnes seules et des familles, sur l'inégalité des revenus, sur la « richesse » et sur la ponction supplémentaire possible des revenus des « riches », et sur les autres sources de financement d'une politique familiale plus généreuse. Si les trois niveaux de l'État n'avaient pas 70 milliards de dollars à payer annuellement en intérêts sur leur dette, ceux-ci donneraient 9 700 \$ par enfant canadien ! Henripin conclut que le Canada, pays riche, a beaucoup de pauvres, surtout de jeunes enfants et leurs parents. « D'autres pays, en Europe, ont largement atténué cette blessure. Pourquoi pas le Canada ? » (P. 103.)

Ce constat de la « mesquinerie » d'un Canada, pourtant riche, envers ses enfants et leurs parents sert de toile de fond aux chapitres 6 à 8 consacrés à une réflexion sur les principes de base devant guider toute politique familiale (chapitre 6), à l'ébauche de quelques pistes devant conduire à des mesures majeures d'aide financière de l'État (chapitre 7) et à l'exposé d'autres éléments d'une politique familiale, destinés à tenir compte du contexte de celle-ci, à savoir les trois révolutions qui touchent de près les familles depuis 40 ans.

Le chapitre 6 attaque de front des idées reçues dont plusieurs adeptes réagiront très négativement. Alors qu'avant 1940 « les parents fournissaient presque gratuitement à la société ses futurs citoyens » (p. 106), ils perçoivent aujourd'hui leurs enfants comme des biens « rares » et coûteux, mais la société considère trop souvent la mise au monde d'enfants comme une affaire privée qui ne la concerne pas. L'État n'est guère plus clairvoyant en ne se souciant pas ou peu du nombre des enfants et en croyant que l'immigration en comble automatiquement le déficit. En réalité, l'immigration ne ralentit guère le vieillissement ni, dès lors, la hausse rapide (précisons : doublement) des charges que les personnes âgées (25 % de la population vers 2035) imposeront aux enfants actuels, trop peu nombreux, devenus adultes entre-temps.

D'où la question très dérangeante du partage des responsabilités entre adultes plus et moins féconds. La thèse des enfants, affaire privée, « ne résiste guère à l'exposé d'un mécanisme ignoré de presque tout le monde : celui des échanges financiers entre féconds et inféconds, par le truchement des impôts et des dépenses publiques » (p. 112). Quand les enfants sont jeunes, « les "inféconds" et les moins féconds subventionnent alors leurs concitoyens qui ont des enfants » (p. 113). Cette subvention, nous l'avons vu, est maigre. Par contre, les adultes devenus vieux et fragiles reçoivent les services financés par les ex-enfants devenus contribuables, si ceux-ci existent. Parmi ces vieux, ceux qui ont eu des enfants subventionnent à leur tour leurs contemporains inféconds ou peu féconds. *La réciprocité n'est pas égale ;* comme le montre l'encadré 6.1, avec le vieillissement démographique les plus

féconds donnent beaucoup plus qu'ils ne reçoivent. En effet, vers 2020, les dépenses publiques pour les jeunes représenteront environ 8 % du PIB, et celles pour les personnes âgées environ 18 %. En d'autres mots, d'ici là, un adulte aura reçu un cadeau annuel de 10 % du revenu moyen s'il n'a pas d'enfant et de 4 % s'il en a un. Par contre, selon qu'il en a ou aura deux, trois ou quatre, il fera cadeau à l'autre groupe de 2, 8 ou 15 % de son revenu annuel moyen.

Je me pose la question : qu'arriverait-il si les enfants d'aujourd'hui et de demain refusaient de faire ce genre de cadeau aux personnes âgées n'ayant pas assuré leur remplacement et ayant disposé pendant leur vie active d'un bon revenu leur permettant d'assurer leurs vieux jours ? De nombreux *lobbies* transformeraient la thèse de l'enfant-affaire-privée en affaire d'État ! Avec une fécondité en déficit de 20 %, et comme il n'existe aucun mécanisme spontané d'adéquation entre les choix de procréation des couples et les besoins de survie de la société, il devrait aller de soi que l'État encourage ces choix à la hausse en réduisant sensiblement les coûts pour les parents. Mais voilà, si l'État canadien et l'État québécois imitaient l'exemple norvégien, une partie de l'opinion publique les accuserait de natalisme éhonté et d'atteinte à la liberté des citoyens.

Parmi les autres principes du chapitre 6, signalons que 1) les parents doivent être libres de choisir le mode d'éducation de leurs enfants, de sorte que l'aide de l'État doit être neutre ; 2) le taux de progressivité de l'impôt direct doit dépendre du niveau de vie et non du revenu ; 3) le budget-enfants ne devrait pas être imposable, sauf s'il y a compensation du côté des allocations familiales.

Sur la base de ces principes, le chapitre 7 examine trois formes fondamentales de l'aide financière aux enfants : 1) réduction du revenu imposable, de manière à ne pas amputer la part qui couvre les besoins essentiels des enfants. J'ajoute qu'il est tout aussi déraisonnable de taxer un investissement en « capital humain » qu'en capital-équipements ; 2) atténuation des coûts alternatifs, qui varient trop pour pouvoir toujours être effacés complètement. Le plus simple serait de donner aux parents une somme substantielle et forfaitaire qu'ils utiliseraient comme bon leur semble. Il ne s'agit pas là d'un cadeau mais d'une participation à un investissement indispensable pour la société ; 3) compensation des coûts directs, en prenant en compte l'âge et le rang des enfants.

Le total de l'aide de l'État atteindrait ainsi 38 milliards, dont il assume déjà 10 à 12 milliards. Les 23 milliards restants équivalent à 30 % du service de la dette publique. Ces 38 milliards sont le triple de l'aide actuelle. « La Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède ont fait les trois quarts du chemin entre la mesquinerie canadienne et la générosité des mesures proposées plus haut. Peut-être les mesures proposées ne sont-elles pas si loin du bon sens. » (P. 135.) En tout cas, c'est dans leur direction que se prononcent trois économistes, Georges Mathews, Pierre Fortin et Pierre Lefebvre.

Henripin s'arrête aussi au cas particulier des familles monoparentales, qui illustre encore la pusillanimité du Canada. Parmi elles, 60 % sont sous le niveau de faible revenu (définition de Statistique Canada). À la fin des années 1980, la proportion vraiment pauvre de ces familles (50 % et moins du revenu moyen) était

de 21 % aux États-Unis, 12,6 % au Canada contre 4 % et moins dans au moins cinq pays d'Europe.

Le chapitre 8 souligne quelques éléments non pécuniaires d'une bonne politique familiale, qui découlent notamment des trois révolutions vécues par la famille depuis 40 ans : maîtrise de la fécondité, effondrement du mariage légal et fragilisation des unions, activité économique massive des femmes, des mères surtout. Ces éléments concernent notamment l'assouplissement des régimes de travail, les garderies, les « pensions parentales » au profit du conjoint et surtout de la conjointe survivante en reconnaissance de son mérite d'avoir élevé les futurs producteurs et contribuables, les régimes conjugaux adaptés à la fragilité des unions et à la monoparentalité et ayant un pouvoir de contrainte (déjà le cas au Québec) sur les pères « déguerpisseurs ».

Dans sa conclusion, l'auteur note deux questions en suspens, celle de la conciliation difficile entre maternité et carrière, et celle du redressement de la natalité. Sur cette dernière question, Henripin aurait pu donner dans sa conclusion ou plus spécifiquement dans l'appendice consacré au Québec, quelques indications précises et frappantes sur les conséquences néfastes du vieillissement et du survieillessement en relation avec la myopie actuelle des autorités et du public.

L'appendice consacré au Québec montre d'abord une situation à bien des égards plus inquiétante que dans le reste du Canada : fécondité et nuptialité moindres, majorité d'unions de fait avec deux tiers des naissances hors mariage, instabilité conjugale plus forte, âge plus précoce des enfants à la séparation de leurs parents, familles monoparentales nettement au-dessous de la moyenne des revenus familiaux, etc. Par contre, souci d'une politique familiale avec d'abord volonté d'égalisation horizontale (réduction des écarts de niveaux de vie dus aux enfants) avec des programmes de 70 % supérieurs aux programmes fédéraux. Les primes à la naissance augmentant selon le rang de naissance apportent un léger souffle nataliste. Dès 1997, par contre, triomphe l'idéologie verticale avec suppression de l'allocation de disponibilité des mères et de la prime G.D. Lévesque. L'allocation unique à la naissance décroît rapidement pour les revenus supérieurs à 21 000 \$, etc. S'ajoutent des mesures diverses à incidence pécuniaire, comme la perception automatique des pensions alimentaires. L'auteur conclut que le Québec est plus entreprenant au chapitre de la politique familiale, sans que ses enfants s'en portent mieux. Cet échec relatif s'expliquerait-il par les trop fréquents changements de direction de sa politique familiale en fonction d'idées maîtresses inadéquates en matière de liberté des parents, de reconnaissance de leur rôle et de leur contribution, d'équité fiscale, de niveau de la fécondité etc. ? Une chose est certaine : « Nous sommes loin du soutien de *tous* les éducateurs d'enfants. » (P. 177.)

Ce petit livre de Jacques Henripin est très largement basé sur des données objectives prudemment analysées. Il ne plaira pas à tout le monde, car la démographie, discipline apparemment très quantitative, affronte des positions idéologiques parfois coulées dans le béton. Maintenant que le coussin du baby-boom est pratiquement dégonflé, le maintien de la fécondité actuelle réduira d'un tiers les *descendants de la population actuelle* d'ici 2055 et de moitié d'ici la fin du siècle. Quel afflux d'immigration nette ne faudrait-il pas pour boucher ces trous béants, réussir à

renverser la tendance au vieillissement et garantir la bonne intégration des immigrants au Québec ? Plus forte sera la proportion d'immigrants provenant de partout, moins grande sera la probabilité de compter parmi eux une majorité de souverainistes. On ne crée pas un pays et on n'assure pas sa prospérité à long terme sur la base d'une natalité décadente (pas seulement au sens étymologique). Si les grands entrepreneurs du pays avaient à l'égard de leurs investissements la même attitude que nos dirigeants politiques, nos faiseurs et manipulateurs d'opinion et nos adultes ont envers le renouvellement et l'amélioration qualitative de leur « capital humain », l'économie canadienne se détériorerait rapidement. À cet égard, le Canada et le Québec ont un handicap majeur ; pourquoi, en effet, la Belgique est-elle dans le groupe de tête de la politique d'aide « horizontale » à toutes les familles ? Certainement pas à cause de la clairvoyance de ses dirigeants, mais grâce à l'existence déjà ancienne d'un *lobby* très dynamique, la Ligue des familles nombreuses, qui n'a rien à voir avec les Dames de Sainte-Anne.

Nos « VIP » canadiens et québécois devraient absolument lire et méditer ce livre. Ils ne le liront malheureusement pas, pour la plupart, notamment parce que certains conseillers le leur déconseilleront...

André LUX

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Cécile CODERRE, Ann DENIS et Caroline ANDREW, *Femmes de carrière / Carrières de femmes. Étude des trajectoires familiales, scolaires et professionnelles des gestionnaires québécoises et ontariennes*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, 180 p.

Malgré la présence croissante de femmes dans des postes de gestion à tous les niveaux des administrations publiques et privées, les carrières de ces femmes se démarquent de celles de leurs collègues masculins, entre autres, parce que pour nombre d'entre elles la conciliation carrière, maternité, famille demeure un enjeu de première importance. Bien que de plus en plus d'organisations mettent en œuvre des programmes qui visent à faciliter la conciliation famille-travail, les femmes qui veulent faire une carrière dans la gestion font face à un environnement hautement compétitif où les règles mêmes de la carrière sont devenues de plus en plus changeantes et les exigences très élevées rendant la tâche encore plus difficile. Dans ce livre, Cécile Coderre, Ann Denis et Caroline Andrew se sont intéressées aux rapports entre vie privée et vie publique chez des gestionnaires (p. 8) en étudiant à la fois leurs trajectoires professionnelles, scolaires et familiales. La recherche semble avoir porté sur des femmes qui ont accédé à des postes de gestion dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Elles ne sont donc pas à proprement parler des pionnières de la gestion mais elles ont investi la gestion au moment où les portes